

BLV le mag

+ on est nombreux
+ c'est avantageux
j'adhère!



€ POUVOIR D'ACHAT

Une mutuelle communale ouverte à tous : adhérez ! p. 5

TRAVAUX p.9

Le chantier de la Belle-Meunière
touche à sa fin

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES p.6

Installation du 2^e CMJ le 18 mai dernier

SANTÉ p.13

Un nouveau médecin généraliste
et ouverture d'un centre de santé



L'INAUGURATION DE GIRODET



8 JUILLET

Plus de 10 000 Bourcains et visiteurs sont venus inaugurer la nouvelle île-parc Girodet, admirer le spectacle de la Compagnie Transe Express et le feu d'artifice qui a clôturé les Fêtes du Rhône.

LES FÊTES DU RHÔNE



6 JUILLET

L'avenue Marc-Urtin en fête lors du corso nocturne.

7 JUILLET

Tradition respectée avec les joutes pour les Fêtes du Rhône.



P. 3 ÉDITORIAL**P. 4 ÉVÉNEMENTS**

Le Village de Noël, avec nos villes jumelles, se prépare

P. 5 MUTUELLE COMMUNALE

Rejoignez les 165 foyers adhérents, pour une meilleure couverture santé

P. 6-7 ÉDUCATION

Présentation du nouveau Conseil municipal des jeunes

P. 8 LOISIRS

De nombreuses animations tous les mercredis dans nos centres de loisirs

ENCART SUPPLÉMENT CULTURE**P. 9 TRAVAUX**

Chantiers et aménagements se poursuivent pour votre confort et un meilleur cadre de vie

P. 10 AGENTS

L'état-civil à votre service

P. 11 ACCESSIBILITÉ

Des actions pour améliorer la qualité des personnes en situation de handicap

P. 12 CITOYENNETÉ

Respectons quelques règles essentielles de propreté pour un mieux vivre ensemble

P. 13 BRÈVES**P. 14 TRIBUNES POLITIQUES****P. 15 INFOS PRATIQUES**

Ce magazine est disponible en version audio pour les personnes malvoyantes, à l'accueil de l'Hôtel de Ville et à la médiathèque La Passerelle.

Dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, et afin de préserver le principe de neutralité qui s'applique à la communication en période électorale, il n'y aura plus d'éditorial du Maire de Bourg-lès-Valence dans ce bulletin municipal ainsi que dans les suivants et ce jusqu'au terme de l'élection.

4^e édition

du Village de Noël

Les 30 novembre et 1^{er} décembre, le centre-ville de Bourg-lès-Valence revêtira ses habits de lumière !

L'événement, désormais bien connu des Bourcains et habitants des alentours, propose des produits du terroir (vins, fromages, pain et viennoiseries...) ainsi que des objets d'artisanat, principalement issus de la production locale (bijoux, poteries, jouets, écharpes et bonnets, parfums, bougies, compositions florales...). Un espace gourmand vous offre la possibilité de déguster sur place ou d'emporter plats chauds, huîtres, gastronomie d'ici et d'ailleurs... et bien sûr les spécialités de nos villes jumelles, présentes sur le village chaque année.

Plusieurs espaces sont dédiés aux enfants : ateliers de maquillage, jeux, arts créatifs... Un service de garde (conditions et réservations sur place) est proposé gratuitement

aux parents pour faire sereinement leurs emplettes de Noël sur le village. Sans oublier les incontournables : la boîte aux lettres du père Noël, les manèges, trampoline, jeux divers... (activités payantes), et les nombreux concerts et animations.

Tout le programme prochainement sur le site de la ville et dans vos boîtes aux lettres.



« Une ambiance agréable et festive ! »

Charles Peyvel, apiculteur de la société Austrapi et sa maman, Claudette, qui travaille avec lui, témoignent.



Charles Peyvel est à la tête d'une société Bourcaine et fait partie des plus fidèles exposants du Village de Noël. Il nous confie : « être présent sur le Village me permet de faire connaître mon métier rural dans un contexte plutôt citoyen. Mes produits dérivés (pains d'épices, sablés, vinaigre...) correspondent parfaitement à la période de Noël et aux achats ou cadeaux que recherche le public ». Claudette qui tient le stand apprécie particulièrement « l'ambiance festive et agréable de ce marché, que nous ne retrouvons pas forcément ailleurs ». Elle ajoute : « j'aime beaucoup l'unité des stands. Tout le monde dispose du même espace. À chacun ensuite de se distinguer par une décoration spécifique. Ce marché a un côté "classe" ! ».

Mutuelle communale

négociée

Pour une complémentaire santé au meilleur rapport coût-prestations.

Bourg-lès-Valence, Ville du pouvoir d'achat, a mis en place en 2018 une mutuelle communale négociée. Après avoir consulté l'ensemble des bourcains et lancé un appel à projets, la Ville a retenu la mutuelle de France SAMIR. Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de l'augmentation du pouvoir d'achat et de solidarité, cette offre s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux associations implantées sur la commune et propose diverses formules de complémentaire santé avec un rapport coût-prestations attractif.

IL EST ENCORE POSSIBLE D'ADHÉRER !

Dans la continuité de la démarche engagée en 2018 et si vous n'avez pas encore pu adhérer, rejoignez les

nombreux Bourcains qui bénéficient déjà de cette mutuelle. Vous pouvez prendre rendez-vous avec la mutuelle de France SAMIR dès maintenant, à l'agence de Valence, sise au 7, rue Pasteur. Munissez-vous des documents concernant votre mutuelle actuelle pour une étude comparative de garanties et économies potentielles. Les contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2020 et tiendront compte du « 100 % santé ».

Permanences en mairie : tous les mercredis jusqu'au 23 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Renseignements et prise de rendez-vous : mutuelle de France SAMIR : 04 75 81 73 90.



« Une vraie mutuelle de proximité »

Entretien avec Yannick Beaumont, président de la mutuelle de France SAMIR.

En quoi ce partenariat est avantageux pour les adhérents ?

Nos adhérents peuvent bénéficier de nombreux avantages grâce au contrat collectif, avec des tarifs négociés, sans limites à la souscription d'âge ni de questionnaire médical. De plus, nous sommes une mutuelle de proximité. Nous offrons un service direct, avec un interlocuteur local permettant un vrai lien de confiance.

À qui s'adresse votre mutuelle ?

À tous ! Les contrats que nous proposons couvrent l'ensemble des Bourcains : individuels, collectifs, entreprises, associations, CMU, actifs, retraités, agents territoriaux...

Comment abordez-vous l'année 2020 ?

Nous sommes satisfaits d'avoir répondu aux attentes de la collectivité et des adhérents qui ont souscrit. Nous allons donc continuer à promouvoir l'offre, tout en confortant et en démontrant nos engagements de qualité de service auprès des adhérents. Les résultats sont parlants avec 165 adhésions ce qui est un excellent début !



Yannick Beaumont, président de la mutuelle de France SAMIR et Marta Ramunaj, conseillère mutualiste de l'agence de Valence.

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES

Où en sommes-nous ?

- 733 réponses au questionnaire
- 525 préinscriptions
- 849 inscriptions finalisées à l'achat groupé (dont 728 logements situés sur la commune de Bourg-lès-Valence)
- 21,5% d'économie, en moyenne, sur vos factures de gaz et d'électricité
- Montant estimé des économies moyennes réalisées par participant ayant souscrit : **214,92 €**
- Montant estimé des économies réalisées au total : **89 407,82 €**

Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Nos 24 jeunes conseillers municipaux ont pris leurs fonctions et reçu leur écharpe tricolore le 18 mai dernier.

Élu pour un mandat de deux ans le 12 avril 2019, le CMJ s'est réuni en commission de travail juste avant les vacances scolaires en présence des adjointes Geneviève Audibert, chargée de l'éducation, et Danièle Payan, chargée du CMJ. Leur première décision a été de reconduire le Rallye des déchets, initié par leurs prédécesseurs. Organisée dans le cadre de l'opération « *Nettoyons la nature !* », cette action s'est déroulée samedi 28 septembre et a rencontré un vif succès.

Pour les deux ans à venir, chaque conseiller doit s'inscrire dans l'une des deux commissions : « sport, loisirs, culture » ou « cadre de vie, environnement et solidarité ». Une prochaine réunion leur permettra d'exprimer leur choix et de s'investir dans le domaine qui leur tient le plus à cœur.



Les jeunes élus le soir de la proclamation des résultats.



Arthur Mariton

Cette année en 6^e au collège Gérard-Gaud, Arthur nous confie avoir découvert le CMJ grâce aux explications de son enseignant. De plus, les boîtes à livres réalisées par ses prédécesseurs ne l'ont pas laissé insensible. « *J'avais envie de décou-*

vrir comment fonctionne une mairie et de m'investir pour les autres dans ma vie. Je me suis beaucoup engagé dans la campagne car je souhaitais vraiment être élu » explique t-il en précisant qu'il avait plutôt axé son programme sur l'écologie. « *Aujourd'hui, j'hésite entre écologie et sport* » ajoute ce jeune garçon qui regorge d'idées.



Eva Vom Hoewel

En CM2 à l'école Sainte-Thérèse, Eva était curieuse de connaître le fonctionnement d'un conseil municipal et la vie d'une commune. Elle confie : « *Une amie élue au 1^{er} CMJ*

m'a parlé des projets réalisés et cela m'a donné envie. Au début, j'étais plutôt stressée par les élections mais mes camarades m'ont vite rassurée et ont réussi à me mettre à l'aise. Aujourd'hui, je suis très heureuse de faire partie du CMJ ». Très motivée, elle a beaucoup de projets dont un qui lui tient à cœur : une journée sport et nutrition dans les écoles et associations bourcaines.



Amar Brahmia

Amar est entré en 6^e à la rentrée. Pour lui, faire partie du CMJ c'est pouvoir aider sa ville et toutes les écoles en réalisant des projets collectifs, utiles à tous. « *J'ai vu les projets réalisés par les anciens élus et j'ai trouvé que c'était*

extra ! C'est une grande responsabilité et je me sens important. Je sais que nous allons réaliser des actions qui permettront d'améliorer notre vie quotidienne pour avoir une ville parfaite » confie t-il.



Saphouan Ababsa
élu à Gilbert-Pestre



Thais Armand
élu à Germain-Fraisse



Ayoub Babouri
élu à Jean-Moulin



Julia Besso
élu à Germain-Fraisse



Violette Boisson Roux
élu à Gilbert-Pestre



Sana Bouguerra
élu à Germain-Fraisse



Amar Brahmia
élu à Sainte-Thérèse



Mathis Cerrato
élu à Barthelon



Manija Chader
élu à Barthelon



Jonathan Croze
élu à Sainte-Thérèse



Clarys Dumas
élu à Sainte-Thérèse



Souleymen El Ouattab
élu à Germain-Fraisse



Enzo Gbanabou
élu à Sainte-Thérèse



Ryan Haouèche
élu à Jacques-Reynaud



Valentine Hilaire
élu à Gilbert-Pestre



Arthur Mariton
élu à Germain-Fraisse



Elsa Mayoud
élu à Robert-Monnet



Lily Rose Mesnard
élu à Jean-Moulin



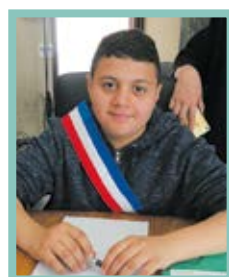
Manée Mynasyan
élu au Moulin d'Albon



Yanis Soltani
élu au Moulin d'Albon



Charlyne Sophys
élu à Jean-Moulin



Ayoub Tata
élu à Jean-Moulin



Kiara Tchomogo
élu à Jacques-Reynaud



Eva Vom Hoevel
élu à Sainte-Thérèse

Les mercredis

aux accueils de loisirs

Depuis la rentrée, tous les mercredis, les accueils de loisirs ont repris du service.



Louis-Jourdan accueille, pour sa part, les collégiens de 11 à 14 ans, les mercredis après-midi, au sein d'une structure ludique située à l'arrière du centre Louis-Jourdan et qui met à disposition baby-foot, tables de ping-pong, jeux de société, d'adresse, des ateliers scientifiques, créatifs, sportifs et de nombreux projets en lien avec les autres structures éducatives et culturelles de la ville (médiathèque, MJC...).

Ces structures accueillent vos enfants au sein d'espaces éducatifs encadrés par des équipes bienveillantes et dynamiques. Pour chaque activité, il est important de prévoir une tenue adaptée et de noter que, pour des raisons d'effectifs insuffisants ou de mauvais temps, les animations peuvent être annulées ou modifiées.

Modalités d'inscriptions

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le portail famille à l'adresse www.portailfamilleblv.ciril.net (également accessible par le site internet de la ville : www.bourg-les-valence.fr) ou à retirer auprès du service administratif jeunesse enfance (SAJE).

Renseignements : 04 75 79 45 79.

L'accueil de loisirs de l'Allet reçoit les enfants âgés de 6 à 14 ans désormais dans les locaux de l'école Jacques-Reynaud durant toute la journée du mercredi et propose des activités multiples (bowling, patinoire, cinéma, jeux sportifs et éducatifs), des ateliers créatifs, culinaires et des projets en lien avec les associations bourcaines.

L'accueil de loisirs du centre Louis-Jourdan est scindé en deux. Diverses animations et sorties sont proposées aux plus jeunes, âgés de 3 à 11 ans. L'accueil de loisirs ados du centre

Jérémy Girouin et Benjamin Mouton co-dirigent l'accueil de loisirs de l'Allet



Jérémy Girouin et Benjamin Mouton

Ils ont pris leurs fonctions à la rentrée.

Adjoints du centre Louis-Jourdan depuis 5 ans et animateurs relais dans les écoles de la ville (Jacques-Reynaud et Germain-Fraisse), Jérémy Girouin et Benjamin Mouton sont désormais co-directeurs de l'accueil de loisirs de l'Allet. Ils se répartissent la direction une semaine sur deux et s'inscrivent dans la continuité du travail déjà effectué au sein de cette structure. Jérémy et Benjamin souhaitent apporter leur expérience et les méthodes de travail acquises au centre Louis-Jourdan. « *Nous avons de nombreux projets avec les associations bourcaines sportives et culturelles. On a d'ailleurs déjà mis en place des partenariats et nous interviendrons dans une ou plusieurs maisons de retraite avec les enfants, pour créer du lien intergénérationnel* » confie Jérémy. Pour les deux jeunes co-directeurs, c'est une nouvelle aventure qui commence et ils ne manquent pas de motivation.

Selon Benjamin, « *cette nouvelle expérience très enrichissante est une belle opportunité de progresser dans un métier très plaisant, où le contact et le relationnel avec les enfants demeurent primordial* ». Ils sont secondés dans leur tâche par deux animatrices et un animateur : Géraldine, Ophélie et Djamel.



Clap de fin pour la rue de la Belle-Meunière

Après une longue période de chantier, le tronçon allant des rues Chavant à Toulouse-Lautrec a fait peau neuve.

Les travaux débutés mi-juillet, se sont achevés fin septembre. Cette dernière phase a vu la réfection complète de la voirie et l'aménagement de trottoirs, pour la sécurisation des cheminements piétons. Le marquage

au sol, la mise en place du mobilier urbain et des panneaux de signalisation ont marqué la fin du chantier.

Pour rappel, après l'enfouissement des réseaux réalisés en 2018, les travaux pilotés par la Ville de Valence, de cette longue rue géographiquement liée à la ville Préfecture, avaient repris en juin pour l'installation de l'éclairage public, la mise en accessibilité des trottoirs, des quais bus et l'aménagement du stationnement sur la partie sud de la rue. Enfin, des ralentisseurs ont été installés pour limiter la vitesse sur cette portion.

Le budget total de tous ces aménagements s'est élevé à plus de 600 000 €, partagé en deux avec la Ville de Valence.

Les travaux de voirie restent une priorité pour la collectivité qui y consacre 1 100 000 € dans son budget voté en mars 2019, avec un chantier programmé d'ici la fin de l'année : la réfection du giratoire et la sécurisation du carrefour situé à l'intersection de la rue Joseph-Mayet et de l'allée des Platanes.

À noter que pour tous ces aménagements de voirie, la Ville associe systématiquement l'association Roulons en ville à vélo (REVV).



Un nouveau parking bientôt opérationnel

Situé au Vieux-Bourg, à l'angle des rues Chorier et d'Indy, ce nouveau parking améliorera l'offre déjà existante.

Dans son souci constant d'amélioration du cadre de vie et après avoir consulté au printemps dernier les Bourcains habitant le quartier, la ville crée un nouveau parking sur l'emplacement de l'ancienne propriété de la famille Capdeville. Il comportera 30 places supplémentaires

qui compléteront l'offre déjà existante dans ce quartier historique de la commune. Les travaux ont débuté en septembre 2019 et devraient s'achever courant février 2020. Le montant de cette réalisation s'élève à 175 000 €.



SÉCURISATION DE L'ALLÉE DU GEAI

Achevé en juin, le croisement allée du Geai / rue du Merle a été reconfiguré.

Pour la sécurité de tous, et suite aux demandes des riverains, l'intersection entre l'allée du Geai et la rue du Merle a été modifiée pour améliorer la visibilité. Pour apaiser la circulation, deux ralentisseurs ont été installés à des points stratégiques et la réfection de la voirie a été réalisée par gravillonnage.



L'état-civil

à votre service

De la naissance au décès, le service population vous accompagne dans vos démarches.



Sous la direction de Martine Daronne, il réunit Élodie Colin, adjointe à la direction et responsable du pôle funéraire (déclaration de décès, accompagnement des personnes et des familles), ainsi que sept agents administratifs et deux agents d'accueil. Le service a en charge la gestion de l'état-civil : déclaration de naissance, mariage, décès, papiers d'état-civil (carte nationale d'identité et passeport), recensement militaire, attestation d'accueil, suivi des affaires agricoles, PACS, parrainage, changement de nom, de situation familiale, légalisation de signature, certifications conformes de documents, mise à jour du livret de famille, intégration républicaine, attestation de vie commune et tout ce qui concerne les élections. Un service essentiel pour notre quotidien !

Des missions variées, au service des Bourcains

Entretien avec Élodie Colin, responsable du Pôle funéraire, et Anne-Laure Micasio, agent administratif.



Comme leurs collègues, Élodie (à droite sur la photo) et Anne-laure apprécient la bonne ambiance de travail qui règne au sein du service Population. « *Même si la charge de travail est importante, nous l'apprécions*

pour sa diversité et la variété de ses missions » précisent-elles. Si le suivi des dossiers et l'accompagnement des familles ont la préférence d'Élodie, Anne-Laure aime l'utilité de son travail : « *sentir qu'il est indispensable pour les trois étapes les plus importantes de la vie : la naissance, le mariage et le décès* ». Toutes deux apprécient le contact avec le public, le renseignement et lui apportent des réponses légales et juridiques.

CARTES ÉLECTORALES

Pensez à signaler votre changement d'adresse.

Lors des dernières élections européennes, quelque 2450 cartes électorales n'ont pas trouvé leur destinataire avec pour conséquence la radiation de ces électeurs par l'INSEE. Pour éviter ce désagrément, nous vous recommandons de venir signaler tout changement d'adresse au sein de la commune auprès du service population avant le 31 décembre 2019.



L'accessibilité, une priorité

Programmé sur 9 ans, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un calendrier qui permet d'étaler les travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

Le handicap revêt plusieurs formes. Il peut être physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif, temporaire ou permanent. Conformément à la loi N°2005-102 qui impose que les locaux et installations ouverts au public soient accessibles à tous, notamment aux personnes handicapées, la Ville s'est engagée depuis 2016 dans l'élaboration d'un calendrier Ad'AP, suivi par la Commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées (CCAPH). Compte tenu du grand nombre de bâtiments concernés, les travaux seront effectués jusqu'en 2024 avec un budget total de plus de 3 millions d'e.

Depuis sa mise en place, chaque année, de nouveaux chantiers sont donc réalisés. Pour 2019 : réhabilitation des vestiaires du tennis club, création de cheminements et d'abris pour personnes en situation de handicap au stade Joseph-Claret, élévateur pour l'accès aux tribunes et réaménagement des vestiaires de la halle des sports. Enfin, en partenariat avec Valence-Romans Déplacement la commune a également participé à l'élaboration et à la création de 25 quais bus adaptés aux personnes en situation de handicap, aux seniors, aux femmes enceintes et aux parents avec poussettes. Toutes ces actions permettent d'accompagner et d'améliorer leur quotidien.



Des tribunes et un cheminement réservés aux personnes en situation de handicap ont été installés au complexe Joseph-Claret (rugby et football).

L'accessibilité lors des grands événements



La plateforme installée lors de l'inauguration de l'île-parc Girodet.

Pour que chacun participe à la fête.

Vous étiez très nombreux à participer au festival musiKàBourg et à assister à l'inauguration de l'île-parc Girodet le 8 juillet dernier. À cette occasion, beaucoup de personnes en situation de handicap se sont déplacées pour profiter des spectacles. Afin de leur offrir des conditions d'accueil optimum et les plus sécurisantes possibles, les services de la ville, en collaboration avec la Commission communale d'accessibilité, ont réfléchi à l'installation d'espaces réservés et protégés.

Pour musiKàBourg, une zone a été matérialisée devant la scène, avec un espace réservé aux personnes en fauteuil leur permettant ainsi de profiter au mieux du concert.

Conscients des progrès à faire en la matière et à l'appui de ce retour d'expérience, le dispositif a été amplifié pour l'inauguration de l'île-parc Girodet. Un podium a été installé sur le parvis du théâtre Le Rhône, face à l'écran géant permettant, depuis l'esplanade, de suivre en direct l'intégralité de la soirée. Trois bénévoles étaient chargés de l'accueil : un pour vous guider du parking réservé jusqu'à la plateforme, un pour vous placer et un pour manipuler l'élévateur.

Rappelons que cet élévateur peut être mis à disposition des associations sur simple demande au 04 75 79 25 55.

La propreté de la ville,

c'est l'affaire de tous !

Rappel de quelques règles sanitaires de base.

Respecter les règles élémentaires de citoyenneté est essentiel dans notre vie de tous les jours. Malheureusement, certains ont un peu tendance à les oublier ou à les négliger.

Des panneaux rappellent l'interdiction de donner à manger aux pigeons et aux canards le long des canaux qui sillonnent la ville, et aux propriétaires de chiens qu'ils doivent veiller à toujours ramasser les déjections déposées sur la voie publique.

En effet, il faut savoir que donner du pain aux canards et aux pigeons, même si cela part d'un geste de générosité, est contraire à leur alimentation, peut les rendre malades et favorise la présence de rats. De même, marcher et/ou glisser sur une déjection canine est loin d'être agréable. Le non respect de ces principes fondamentaux, garants du bien vivre ensemble, est sanctionné par une verbalisation de 38 € si on nourrit des canards ou des pigeons en dépit du règlement sanitaire départemental, et de 68 € si on ne ramasse pas les déjections de son chien.

Décharges sauvages

Certains secteurs de la commune

servent quotidiennement de dépôts à des personnes indélicates.

Tous les jours, les rues de la Vorgine et Louis-Berger font l'objet d'un

ramassage d'ordures, de gravats et d'encombrants par les services de la Ville. Les rues de l'Égalité, de la Belle-Meunière, Pompéry et la côte Saint-Pierre ne sont pas épargnées.

La Ville a créé « une police de salubrité » qui lutte au quotidien pour résoudre cette situation, devenue intolérable. Elle tente d'identifier les auteurs des faits grâce à la vidéosurveillance et des patrouilles de la police municipale se rendent systématiquement sur les sites les plus touchés.

Le service propreté procède à l'enlèvement des dépôts constatés. Rappelons que ce ramassage représente en moyenne et quotidiennement 1 à 3 m³, occupe deux agents 2 à 3 heures par jour et monopolise un véhicule. Ceci représente pour la collectivité un coût annuel d'environ 12 800 € (9050 € de coût salarial et 11 750 € de frais kilométriques), mais également pour les contribuables respectueux des règles du bien vivre ensemble. Les personnes prises en flagrant délit encourrent une amende forfaitaire de 68 € si elles sont à pied et de 1500 € avec un véhicule.



STOP

**LEUR DONNER À MANGER
NUIT GRAVEMENT À LEUR SANTÉ !**

ET FAVORISE LEUR PROLIFÉRATION

**JE RESPECTE LE RÈGLEMENT
SANITAIRE DÉPARTEMENTAL**

**ET JE NE NOURRIS
NI LES CANARDS,
NI LES PIGEONS**



sous peine
d'amende
38 €



Pour une ville propre !

Louis Renardier, agent au service de la propreté.

Affecté au quartier de l'Allet depuis six mois, Louis Renardier ramasse quotidiennement papiers, bouteilles, cannettes, emballages divers, et en voiture, tous les sacs et encombrants déposés sur ce secteur. « *Tous les jours, les riverains me manifestent leur satisfaction quant à ma présence et à mon travail, ce que j'apprécie* », précise-t-il. Mais il déplore de devoir aussi ramasser beaucoup trop de déjections canines et d'être confronté quasi quotidiennement aux dépôts sauvages : « *je les signale à la police de salubrité qui essaye de trouver d'éventuelles coordonnées, puis je les transporte à la déchetterie* ».



CIMETIÈRE GAY-LUSSAC

Des travaux sont en cours.

Ils consistent au ravalement des murs et au réhaussement de certains. C'est le plus ancien cimetière de la commune. Datant du XIX^e siècle, il abrite de très nombreux Bourcains dans leur repos éternel. La première phase de ces travaux longs et délicats, confiés à deux maçons spécialistes, a débuté en avril dernier et devrait s'achever mi-octobre.



TECH&BIO

La Ville a accueilli le salon Tech&Bio les 18 et 19 septembre.

Plus de 20 000 visiteurs ont arpenté les allées de ce salon agricole international des techniques bio et alternatives. Ils ont pu découvrir et se renseigner sur toutes les techniques et dernières innovations du secteur. Pendant deux jours, ce salon a accueilli 400 exposants représentant une vingtaine de pays, notamment le Portugal, la Grande Bretagne, le Danemark, le Brésil, la Slovénie, l'Allemagne...



SANTÉ

Un nouveau médecin généraliste vient d'arriver.

Un nouveau médecin généraliste va s'installer dans un pôle médical privé qui ouvrira ses portes mi-octobre aux Chabanneries. Ce pôle doit accueillir d'autres médecins généralistes et professions paramédicales prochainement.

Pour toute recherche de médecins ou professionnels de santé : Conseil départemental de la Drôme de l'Ordre des Médecins (04 75 41 00 41 – drome@26.medecin.fr).

Faites-vous dépister

Rappelons également que le bus santé du Collectif Sud (réseau de santé qui œuvre à l'échelle du territoire drômardéchois) sera présent devant la mairie mardi 19 et mercredi 20 novembre pour vous informer et inciter au dépistage de la rétinopathie diabétique, principale cause de cécité en France.

STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE

Les macarons 2020 sont à disposition.

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour retirer auprès de la police municipale les macarons en vigueur pour l'année 2020 sur les zones bleues (sauf Marc-Urtin), sur présentation d'une carte grise, de l'assurance à jour et d'un justificatif de domicile (factures, avis d'imposition, quittance de loyer...).

Le formulaire de demande de macaron est en téléchargement sur www.bourg-les-valence.fr / rubrique prévention et sécurité.

MOINS DE PLASTIQUE DANS LES CANTINES

Les repas seront bientôt distribués dans des barquettes biodégradables.

Ceci devrait être effectif avant la fin du premier trimestre de cette nouvelle année scolaire. Les repas préparés par la cuisine centrale de Valence Romans Agglo et proposés aux jeunes Bourcains dans les cantines de nos écoles, seront servis dans des barquettes biodégradables. Cette mesure intervient dans un objectif écologique de respect de notre environnement et de notre planète, et dans une démarche de chasse au gaspillage.

NOUVELLES PERMANENCES

Des délégués à la cohésion police-population vous reçoivent à l'hôtel de ville.

Ces délégués, réservistes de la police nationale, sont chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police. Ils se tiennent à votre disposition pour trouver des solutions à tout problème de sécurité, de voisinage... que vous pourriez leur signaler. Ils ne sont pas habilités à enregistrer des plaintes ou des mains courantes (à déposer auprès d'un poste de la police nationale). Ils peuvent aussi vous renseigner si vous souhaitez devenir adjoint de sécurité.

Chaque deuxième jeudi du mois de 9 h à 12 h, sans RDV.

MAJORITÉ MUNICIPALE

DANS LA PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES
DES 15 ET 22 MARS 2020, ET AFIN DE PRÉSERVER LE PRINCIPE
DE NEUTRALITÉ QUI S'APPLIQUE À LA COMMUNICATION
EN PÉRIODE ÉLECTORALE, LE GROUPE MAJORITAIRE
A DÉCIDÉ DE NE PLUS PUBLIER DE TRIBUNE
DANS CE BULLETIN MUNICIPAL AINSI QUE DANS LES SUIVANTS
ET CE JUSQU'AU TERME DE L'ÉLECTION.

OPPOSITION MUNICIPALE



Frédéric Tremblay, Françoise Neyron,
Denis Cluzel, Jean-Yves Girouin,
Marianne Ory, Wilfrid Pailhès,
Christiane Ranc

« Une équipe à votre service »



Soutien à la vie associative :
forum des associations 2019

Comme chaque année, nous étions présents au forum des associations. À cette occasion, nous avons échangé avec les bénévoles et professionnels et rappelé notre soutien auprès du monde associatif.

La Cartoucherie continue de se développer

Nous fêtons cette année, les 10 ans de la Cartoucherie. Ce grand projet porté par Bernard PIRAS, continue son développement avec l'arrivée de nouvelles entreprises et la création d'un parc, porté et décidé par l'agglomération de Valence Romans.

Lutte contre les violences faites aux femmes.
Arrêtons les violences !

Il existe un numéro d'écoute pour les femmes victimes de violences au 39.19. Une campagne de communication « Réagir peut tout changer » est mise en oeuvre, elle est destinée à l'entourage des victimes et aux témoins de violences sexistes et sexuelles. Dénoncer ne suffit pas : il faut désormais changer les comportements !

Centre ville : construction d'un immeuble sur le terrain à côté de la Poste, ce faisant est-ce une bonne chose de supprimer, en même temps, 50 places de stationnement ?



Une rentrée à l'offensive

L'été à été marqué par des événements géopolitiques, climatiques et sociaux.

Canicule, tempêtes violentes, montée des eaux, feux ravageurs en Amazonie font la démonstration des conséquences graves sur l'avenir de l'humanité ; Les enjeux environnementaux posent la question des richesses, qui les détiennent, les exploite, les crée et comment sont-elles réparties.

A l'heure ou, sur le plan international avec la signature du C.E.T.A, la politique libérale assène ses nouveaux mauvais coups, au moment où en France, les choix sur ce sujet sont souvent contradictoires, il serait temps que l'on comprenne que ces événements concernent notre commune. Et ceux qui prétendent que cela n'a rien à voir avec la politique de Bourg les Valence devront expliquer aux citoyens comment parler d'écologie avec des services publics réduits ? Tous ces enjeux ne sont pas des sujets à la mode, cela concernent notre commune.

Esson Gérard conseiller municipal PCF/FG de Bourg-lès-Valence



ÉTAT CIVIL

Naissances

Avril 2019

Amine Bobouch, Maddy Raillon, Marceau Parizet

Mai 2019

Célyan Hommage, Célestin Legrand, Maxine Guichard, Anna Detrez

Juin 2019

Alissa Dubois, Islem Rhit, Johan Bréa, Inaya Benlouardi, Evan Bel El Hadj, Clara David

Juillet 2019

Nell Depierrefeu, Côme Laden, Ali Buçpapaj, Tizio Labrosse Valero, Éléonore Morel, Lucy Germain, Élina Cusimano, Agop Assadour

Août 2019

Élio Dévot, Ulysse Coulaud, Lola Guérimand, John Barège,

Cali Diaz

Septembre 2019

Arij Ababssi, Charlie Maran Cheylan

Parrainage civil

Juin 2019

Milo Dubreuil, Jade et Jarrod Mary

Juillet 2019

Zoé Vincent

Août 2019

Laeticia et Shelby Lenci

Mariages

Juin 2019

Andrès Magraner Gomez et Philomène Notarangelo, Matthieu Armand et Andréa Gomès, Fabrice Gomès et Céline Odelot, Gianni Cassetto

et Virginie Amador, Raphaël Montoya et Stéphanie Pothier, Jordan Jaillet et Mélody Mathias, Christophe Lison et Anastasia Hello, Salim Jaouny et Maud Zannier, Gilles Brulat et Laetitia Fabrol

Juillet 2019

Cyprien Sapède et Tine Coward, Thomas Simonian et Cindy Guilhot, Émilie Lhomel et Marine Petit, Florent Marillat et Stéphanie Mathieu, Laurent Saudemont et Delphine Cordier

Août 2019

Yann Lenci et Mélicia Mathon, Clément Féasson et Mathilde Zahm, Grégory Pestre et Amanda Grange, Bastien Gauthier et Maïté Delobre, Samboun Khem et Rachana Vichet

Décès

Mai 2019

Heang Leam, Serge Bouchet, Élisabeth Minassian, André Roumezin, Marie Chaudanson, Amar Kaoudji

Juin 2019

Sasha Harutyunyan, Hélène Jacquier-Roux, Yvette Faure, Germaine Gourgaud, Madeleine Thévenon, Serge Couriol, Yvette Doncieux, Florence Raynal, Jackie Dorier, Edmond Cavalier, Giuliana

Perissutti, Michel Teyssier, Antoine Kabérian, Robert Ivaldi, Régine Clot-Godard, Denise Pellerin, Haddou Slimani, Lucette Murat, Maurice Rave

Juillet 2019

Philippe Revol, Mireille Breyse, Gilbert Patti, Élisabeth Launay, Antonio Quintanilla Espineira, Élisabeth Angelier, Gilbert Baugiraux, Jeanne Devos, André Manoukian, Sébastien Lefour, Françoise Ceyte, Ahcène Haidji, Armand Berne, Artak Hakobyan,

Raymonde Jouffre, Henri Cheylan, Hamid Smati, Gabrielle Sénéclauze, Amaria Belalaoui

Août 2019

Hélène Amalric, Suzanne Ohanessian, Suzanne Allier, Émilie Brouard, André Eymieu, Roland Perdrille, Solange Brero, Georgette Ivoré, Georges Praneuf, Nicola Chabanel, Huguette Bichon

Septembre 2019

André Roustan, Barbara Saury, Geneviève Sauvajon

HÔTEL DE VILLE

36, rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence
Ouverture du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30 (17 h le vendredi).

Téléphone 04 75 79 45 45

Les permanences état civil du samedi matin (9 h – 11 h) sont réservées uniquement aux Bourcains.

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit personnellement (problèmes administratifs, emploi...).
Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis auprès du secrétariat du Maire.
Téléphone 04 75 79 45 02
secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Sur rendez-vous.
Téléphone 04 75 79 46 66
secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



Besoin d'une intervention sur le domaine public ?

**VOUS SIGNALEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Ligne ouverte toute l'année de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.
numero.vert@bourg-les-valence.fr

DON DU SANG

Le 24 octobre 2019 et 2 janvier 2020.

LES CONSEILS DE ROULONS EN VILLE À VÉLO

Cyclistes, piétons : cohabitons !

Amis cyclistes, respectez les piétons qui sont nos alliés dans la reconquête des villes ! Ne roulez pas sur les trottoirs (interdits aux cyclistes, sauf aux moins de 8 ans et au pas), signalez votre approche (la sonnette est obligatoire sur un vélo), modérez votre vitesse dans les zones partagées, arrêtez-vous aux passages protégés. Ne faites pas aux piétons ce que vous ne voulez pas que les automobilistes vous fassent ! www.revv-valence.org

RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES Jusqu'au 2 décembre.

Le dossier du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) concernant les voiries communales dont le trafic est supérieur à 16 000 véhicules par jour, est consultable jusqu'au 2 décembre 2019 :

- à la Direction de l'aménagement urbain (DAU), 2^e étage de la mairie, aux heures d'ouverture,
- sur le site internet de la ville : www.bourg-les-valence.fr

Venez donner votre avis ou adressez les par messagerie à l'adresse :

dau@bourg-les-valence.fr.

BLV le MAG - NUMÉRO 191 - Octobre 2019
Journal édité par la Ville de Bourg-lès-Valence et distribué dans tous les foyers.

Directeur de publication : Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence - Rédaction : Martine Galati, Charly Mathey, Yoann Prin, Marie Viaud - communication@bourg-les-valence.fr - Crédit photos : Yannis Buliard, Martine Galati, Charly Mathey, Yoann Prin, Sandphoto, Fotolia - Conception / Réalisation : Studio Kaligram.fr - Impression : Graphot. Imprimé sur papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement - Tirage : 10 500 exemplaires - Distribution : Société Distribal - Dépôt Légal : à parution.



Document labellisé

VILLAGE

de

NOËL

30 NOV 2019

1^{ER} DÉC 2019

place des Rencontres
Bourg-lès-Valence
entrée libre

AVEC NOS VILLES JUMELLES

Conception : Direction de communication - Yannick Bultard - Aout-19



Avec le soutien des commerçants
et de l'équipe périscolaire

